

Avis au public

Listes électorales

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Conformément à l'article 17 de la loi électorale, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales sont arrêtées définitivement le 3 août 2018 et seront déposées à l'inspection du public au Biergerzenter pendant la période du 3 août au 17 août 2018 inclus.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant la Cour administrative, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Fait à Bettembourg, le 2 août 2018.

Pour le collège échevinal,


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

